

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC

OBJET : Versement d'un fonds de concours à la commune de Monthoiron pour la construction d'une salle associative et des vestiaires

Mesdames, Messieurs,

Une dotation annuelle d'un montant de 100 000 € permet aux communes membres, à l'exception de Châtelleraut, de financer des investissements d'intérêt communal, dans le respect du règlement institué pour le versement de ces fonds de concours.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2010/2014 adopté le 29 juin 2009, le conseil communautaire avait décidé de soutenir les projets d'investissement des communes qui n'avaient pas encore bénéficié du fonds de concours attribué aux autres communes.

La commune de Monthoiron a souhaité pouvoir bénéficier de ces dispositifs pour la construction d'une salle associative et des vestiaires.

Le plan de financement établi par la commune de Monthoiron est le suivant (exprimés en € HT) :

Dépenses : 303 000 €

Recettes :

<i>Fonds de concours de la communauté</i>	<i>36 300 €</i>
<i>Subvention du conseil général</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Subvention du conseil régional</i>	<i>80 000 €</i>
<i>Subvention de l'Etat</i>	<i>75 000 €</i>
<i>Subvention de la Fédération de Football</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Réserve parlementaire</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Autofinancement communal</i>	<i>61 700 €</i>

* * * * *

VU l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération et notamment son paragraphe VI concernant le versement de fonds de concours,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 décembre 2013

n° 1

page 2/2

VU la délibération n° 10 du conseil communautaire du 1er février 2010 adoptant le règlement pour le versement des fonds de concours aux communes membres,

VU la délibération du conseil municipal de Monthoiron du 16 mai 2013,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide d'attribuer un fonds de concours de 36 300 € à la commune de Monthoiron pour l'aider à financer la construction d'une salle associative et des vestiaires.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 020.21/2041411/2130.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 18/12/13, n° 8085
Publié au siège de la CAPC, le 17/12/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM